

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

**Délibération
N°2022-49**

Nombre de conseillers en exercice : 13 **VOTE** : pour : 10
Présents : 10 contre : 00
Absents : 03 abstentions : 00
Procurations : 00
Votants : 10
Corum 07

Date de la convocation : 15/09/2022 Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

SEANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 19 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS EXCUSES : CHATEAU Baptiste /FAVRAT Florent/ SANDRAL Linda.

Patrimoine
forestier

OBJET : ONF – Etat d'assiette pour la campagne 2023.

LE MAIRE DONNE lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT, directeur de l'Office National des Forêts Savoie Mont-Blanc, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale de Cervens relevant du Régime Forestier

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

⇒ APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté dans le tableau ci-après :

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF			Mode de commercialisation Décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence		Vente de gré à gré négociée			Délivrance
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné			
1	IRR	240	3	2020	2023	2023						
2	IRR	120	3	2020	2023	2023						Peuplement déjà très ouvert

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le 27/09/2022
ID : 074-217400530-20220919-D202209_49-DE

Le Maire, Gil THOMAS

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF